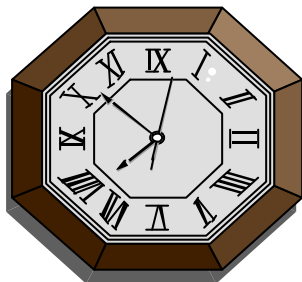


## Vivere

### UN JOUR, VOUDRA-TON M'EUTHANASIER ?



## Vivere

15, rue Principale Nord  
Montcerf-Lytton (Québec)  
Canada J0W 1N0  
Tél. : (819) 664-4909  
Télec. : (819) 771-1764

L'« **euthanasie** », c'est le fait de mettre fin aux jours d'une personne soi-disant « pour une bonne raison ».

Rassurez-vous, comme tout meurtre, l'euthanasie est toujours, à l'heure actuelle, un acte **criminel** au Canada.

Mais plus la population vieillit et moins il y a d'enfants pour devenir des contribuables (situation qui résulte, entre autres, de l'un des taux d'avortement les plus élevés au monde), plus les systèmes de santé sont engorgés.

Compte tenu de ces pressions, dans les pays où l'euthanasie a été légalisée, on pratique maintenant, en nombre important, l'**euthanasie involontaire** (contre le gré et/ou à l'insu de la personne) des personnes âgées ou malades, pour le « bien de l'État ».

### COMMENT PRÉVENIR LA LÉGALISATION DE L'EUTHANASIE ?

- Demander l'amélioration des **soins palliatifs** : gestion de la douleur (aujourd'hui **toute** douleur peut être gérée par médicaments) et services de **maintien à domicile** ;
- Utiliser les programmes qui visent à **valoriser** les personnes malades et les personnes âgées (p. ex. jumelage avec des petits-enfants qui n'ont pas de grands-parents ; services d'accompagnement) ;

- Éviter d'abandonner les personnes âgées ou malades de notre famille : les visiter, leur offrir des petites pensées et des petits gestes du quotidien (commissions ; appels ; cartes ; visites, etc.) C'est presque uniquement la **peur de l'isolement, de l'abandon ou de se sentir un fardeau** qui peut pousser une personne à « demander » la mort. C'est beaucoup plus l'indifférence des gens qui blesse que l'âge ou la maladie.

Soyez sans crainte, ne pas vouloir l'euthanasie ne signifie pas que l'on encourage l'« acharnement thérapeutique » ! Au contraire, en **respectant la vie**, on la laisse prendre son cours naturel et se terminer quand il est **évident** qu'elle s'achève, tout en évitant tout geste **visant à provoquer** la mort. Il est entendu que les drogues antidouleur peuvent avoir pour effet de **raccourcir** la vie, selon la dose requise. Mais lorsque celles-ci sont administrées en dose suffisantes pour simplement supprimer la douleur, l'intention n'est **pas** de tuer la personne, et il ne s'agit donc **pas** d'un meurtre.

Les **plus belles grâces** peuvent se vivre dans les moments qui précèdent la mort **naturelle** (réconciliations, etc.). Et on peut **faire une différence, aimer et être aimé(e)**, jusqu'à notre dernier moment.